

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

Polyac TC

UFI: /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

/

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

RESIPLAST NV

Gulkenrodestraat 3

B2160 Wommelgem

Tél: 033200211 – E-mail: info@resiplast.be – Site web: <http://www.resiplast.be/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

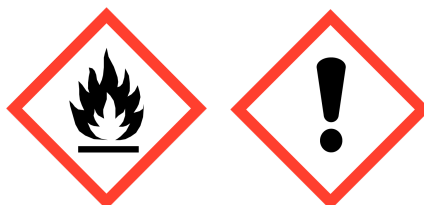
2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

H225 Flam. Liq. 2 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H335 STOT SE 3 EUH208

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Flam. Liq. 2:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Skin Irrit. 2:	Provoque une irritation cutanée.
H317 Skin Sens. 1B:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 STOT SE 3:	Peut irriter les voies respiratoires.
EUH208:	Contient (2-(2H-benzotriazole-2-yl)-p-crésol; Masse de réaction du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P280:	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313:	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364:	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient

Acrylate de 2-éthylhexyle méthacrylate de méthyle

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges:

méthacrylate de méthyle	≤ 40 %	Numéro CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119452498-28 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H335 STOT SE 3
Acrylate de 2-éthylhexyle	≤ 20 %	Numéro CAS: 103-11-7 EINECS: 203-080-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119453158-37 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H335 STOT SE 3 H412 Aquatic Chronic 3

Sulfate de baryum	≤ 5 %	Numéro CAS: 7727-43-7 EINECS: 231-784-4 Numéro d'enregistrement REACH: Annex V Classification CLP:
2,2'-éthylènedioxydiéthyle diméthacrylate	≤ 2 %	Numéro CAS: 109-16-0 EINECS: 203-652-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969287-21 Classification CLP: H317 Skin Sens. 1B
N-formyl morpholine	≤ 2 %	Numéro CAS: 4394-85-8 EINECS: 224-518-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119987993-12 Classification CLP: H317 Skin Sens. 1B
Masse de réaction du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-	≤ 0,7 %	Numéro CAS: / EINECS: 911-490-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119979579-10 Classification CLP: H302 Acute tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-p-crésol	≤ 0,5 %	Numéro CAS: 2440-22-4 EINECS: 219-470-5 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H317 Skin Sens. 1 H413 Aquatic Chronic 4
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	≤ 0,3 %	Numéro CAS: / EINECS: 921-728-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471305-42 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H336 STOT SE 3 H411 Aquatic Chronic 2

Hydrocarbures, C9-12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	≤ 0,3 %	Numéro CAS: / EINECS: 919-446-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119458049-33 Classification CLP: EUH066 H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H336 STOT SE 3 H372 STOT RE 1 H411 Aquatic Chronic 2
Hydrocarbures aromatiques, C9	≤ 0,2 %	Numéro CAS: / EINECS: 918-668-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455851-35 Classification CLP: EUH066 H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H335 STOT SE 3 H336 STOT SE 3 H411 Aquatic Chronic 2

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
Inhalation:	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	rougeur, douleur
Contact avec les yeux:	rougeur, douleur, vision brouillée
Ingestion:	diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation:	mal de gorge, toux, souffle court, céphalé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

/





RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

Sulfate de baryum 5 mg/m³, Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes 1400 mg/m³, Hydrocarbures, C9-12, n-alcane, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) 533 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en Viton (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,7 mm. Contrôler minutieusement les gants avant usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
Contrôles techniques:	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique 20°C:	liquide
Couleur:	divers
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	/
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition:	100 °C – 215 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'explosion (Vol %):	/
Limite supérieure d'explosion (Vol %):	12,500 %
Point d'éclair:	11 °C
Température d'auto-inflammabilité:	380 °C
Température de décomposition:	/
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	/
Solubilité dans l'eau:	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	51 300 Pa
Densité relative/20°C:	/
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	100 000 mPa.s
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	2,000
Composé organique volatile (COV):	53,89 %
Composé organique volatile (COV):	/

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, oxydants, réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2 000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2 000 mg/kg

méthacrylate de méthyle	DL50 orale, rat:	≥ 5 000 mg/kg
	DL50 dermale, lapin:	≥ 5 000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l
Acrylate de 2-éthylhexyle	DL50 orale, rat:	≥ 5 000 mg/kg
	DL50 dermale, lapin:	≥ 5 000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l

Sulfate de baryum	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
2,2'-éthylènedioxydiéthylediméthacrylate	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
N-formyl morpholine	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Masse de réaction du 2,2'-[[4-méthylphényl]imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-	DL50 orale, rat: 619 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
2-(2H-benzotriazole-2-yl)-p-crésol	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Hydrocarbures, C7-C9, isoalkanes	DL50 orale, rat: 2 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Hydrocarbures, C9-12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	DL50 orale, rat: 2 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Hydrocarbures aromatiques, C9	DL50 orale, rat: 3 492 mg/kg DL50 dermale, lapin: 3 160 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

b) **corrosion cutanée/irritation cutanée:**

H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

c) **lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

d) **sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

H317 Skin Sens. 1B: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) **mutagénicité sur les cellules germinales:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) **cancérogénicité:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) **toxicité pour la reproduction:**

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

H335 STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

méthacrylate de méthyle	CL50 (Poisson): > 79 mg/L (96h) CSEO (Poisson): 40 mg/L (96h) CE50 (Daphnies): 69 mg/L (48h) CSEO (Daphnies): 48 mg/L (48h) CE50 (Algues): > 110 mg/L (72h) CSEO (Algues): 49 mg/L (72h)
Acrylate de 2-éthylhexyle	CL50 (Poisson): 4.6 mg/L (96h) CSEO (Poisson): 0.78 mg/L (96h) CE50 (Daphnies): 8.74 mg/L (48h) CE50 (Algues): 5.9 mg/L (72h) CSEO (Algues): < 1.8 mg/L (96h)
N-formyl morpholine	CL50 (Poisson): > 500 mg/l 96h
Masse de réaction du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-	CL50 (Poisson): >100 mg/L (96h) CE50 (Daphnies): 48 mg/L (48h)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
Masse de réaction du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-	Log Kow = 2,17

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 1

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:



14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

UN 1866 Résine en solution, 3, II, (D/E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 3
Numéro d'identification du danger: 33

14.4 Groupe d'emballage:

II

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.
Indications supplémentaires: Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV):	1
Composé organique volatile (COV):	53,890 %
Composé organique volatile (COV):	/
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:	Hydrocarbure aliphatiques < 5%, Hydrocarbure aromatiques < 5%, Azurants optiques < 5%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PTB:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguë
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH208 Contient (2-(2H-benzotriazole-2-yl)-p-crésol; Masse de réaction du 2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol et de l'éthanol 2-[[2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl](4-méthylphényl)amino]-). Peut produire une réaction allergique. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H225 Flam. Liq. 2: Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Flam. Liq. 3: Liquide et vapeurs inflammables. H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion. H304 Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. H317 Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Skin Sens. 1B: Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux. H335 STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires. H336 STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H372 STOT RE 1: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Aquatic Chronic 4: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

aucun

Numéro de référence SDS

ECM-113868,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.